



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25007554



06 JAN. 2025

Greffé

N° d'entreprise : **0413 479 821**

Nom

(en entier) : **N. ET B. KNAUF ET CIE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société en commandite**

Adresse complète du siège : **Rue du Parc Industriel, 1 à 4480 ENGIS**

Objet de l'acte : DEMISSIONS ET NOMINATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 octobre, Monsieur Sebastian KNAUF et la SComm DRANER ayant son siège social à 4052 Chaudfontaine Place de la Bouxhe 21 boîte 22 inscrite au RPM de Liège sous le n° 0822 042 436 représentée par son gérant Mr Patrick RENARD, agissant en qualité de gérants de S.Comm. N et B Knauf et Cie et usant des pouvoirs de délégation qui leur sont octroyés par l'article 7 § 4 des statuts ont décidé de déléguer, révoquer et confirmer les pouvoirs aux personnes suivantes et de la manière suivante :

Premièrement : Confirmation des pouvoirs antérieurs.

A la SComm DRANER, ayant son siège social à 4052 Chaudfontaine Place de la Bouxhe 21 boîte 22 inscrite au RPM de Liège sous le numéro 0822.042.435 ici représenté par son gérant Monsieur Patrick RENARD qui est chargée de la gestion journalière des affaires de la société et de la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion.

La SComm DRANER aura notamment les pouvoirs suivants :

1. Acheter et vendre toutes marchandises, matières premières, passer tous marchés ;

2. Toucher et recevoir de la Banque Nationale de Belgique, du Trésor belge, de toutes caisses publiques et de toutes administrations, sociétés ou personnes quelconques, toutes sommes ou valeurs qui pourront être dues à la société en principal, intérêts et accessoires, pour quelque cause que ce soit ; retirer toutes sommes ou valeurs ou valeurs consignées ; de toutes sommes ou valeurs reçues donner bonne et valable quittance et décharge au nom de la société ; payer en principal, intérêts et accessoires toutes sommes que la société pourrait devoir.

3. Faire ouvrir au nom de la société tous comptes en banque ou à la Banque de la Poste ;

4. Signer, négocier, endosser tous effets de paiement, mandats, chèques, traites, billets à ordre, bons de virement et autres documents nécessaires ; accepter, avaliser toutes traites, prolonger le délai des traites ou effets de paiement échus ; faire établir et accepter toutes compensations, accepter et consentir toutes subrogations ;

5. Retirer au nom de la société de la Poste, de la douane, de toutes messageries, chemins de fer et entreprises de transport terrestre, maritime, fluvial ou aérien, ou recevoir à domicile, les lettres, caisses, paquets, colis, recommandés ou non, chargés ou non, et ceux renfermant des valeurs déclarées ; se faire remettre tous dépôts ; présenter les connaissements, lettres de voiture et autres documents nécessaires ; signer toutes pièces et décharges ;

6. Dresser tous inventaires des biens et valeurs quelconques pouvant appartenir à la société ;

7. Nommer, révoquer, destituer tous les agents et employés de la société, fixer leurs traitements, remises, salaires, gratifications ainsi que toutes les autres conditions de leur admission et de leur départ ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



8.Requérir toutes inscription ou modifications de l'inscription auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises par l'intermédiaire d'un guichet d'entreprises ;

9.Solliciter l'affiliation de la société à tous organismes d'ordre professionnel ;

10.Représenter la société devant toutes administrations publiques ou privées ;

11.Substituer un ou plusieurs mandataires dans telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Deuxièmement. Confirmation des pouvoirs antérieurs

A Monsieur Jérémy THOMAS demeurant à 4623 MAGNEE, Rue de la Carrière 37, agissant seul.

Il aura les pouvoirs suivants :

1.Signer toute correspondance ainsi que tous les documents destinés aux administrations fiscales en ce compris l'administration de la TVA.

Troisièmement.

Les pouvoirs octroyés précédemment à Monsieur Georges MASSART, domicilié Clos des Serins, 13 à 5020 VEDRIN sont révoqués à partir du 01/11/2024 et sont octroyés à Monsieur Patrick KNUDE domicilié Wittogstraat 13 à 8554 Sint-Denijs et à Monsieur Arthur LAMALLE, domicilié Rue de l'Amitié, 171 à 4041 MILMORT agissant seuls.

Ils auront les pouvoirs suivants :

1.Procéder à l'immatriculation des véhicules auprès de la DIV

2.Nommer, révoquer, destituer tous les agents et employés de la société, fixer leurs traitements, remises, salaires, gratifications ainsi que toutes les autres conditions de leur admission et départ.

Quatrièmement. Confirmation des pouvoirs antérieurs .

A Monsieur Marc VANDONINK domicilié Avenue Baron Seutin, 1 à 1410 WATERLOO, agissant seul.

Il aura les pouvoirs suivants :

1.Conclure et signer tous contrats relatifs à l'achat de matériel et de marchandises dont le montant ne dépasse pas 500.000,00 EUR.

A Monsieur Olivier MARKIEWICZ domicilié Rue Fonet, 1E à 4218 COUTHUIN, agissant seul.

Il aura les pouvoirs suivants :

1.Signer tous documents, demandes, déclarations et d'une manière générale toutes correspondances destinées au Ministère des Affaires Economiques ;

2.Signer toute correspondance ainsi que tous les documents destinés aux administrations fiscales.

3.Requérir toute inscription ou modification de l'inscription auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises par l'intermédiaire d'un guichet d'entreprises.

DRANER SComm
représentée par Patrick RENARD
Gérant